

Marigot, jeudi 8 juillet 2021

## CONFERENCE DE PRESSE TRAVAUX PONT SANDY GROUND

### INTRO DU PRESIDENT

**Bonjour à tous,**

Merci de vous être déplacés pour cette conférence de presse qui revêt une importance particulière puisqu'elle consiste à informer la population sur les travaux d'envergure que nous allons réaliser sur le pont de Sandy Ground, à partir du 19 juillet prochain et qui vont s'étaler jusqu'à la mi-septembre.

Ce sont des travaux nécessaires et urgents dont l'objectif est de régler une bonne fois pour toutes les problématiques de levée du pont que nous rencontrons depuis plusieurs années, en raison de la vétusté de l'ouvrage.

### Pour rappel :

Nous avons réalisé une première phase de travaux ayant permis de remettre en service l'ouvrage dans un mode dit « dégradé ».

Nous entrons désormais dans la seconde phase de travaux qui nécessitent deux mois pleins, sachant que des opérations complémentaires seront réalisées, à la fin de la seconde phase de travaux, pour affiner les réglages de la centrale hydraulique et la mise en service de l'automate de commande.

La seconde phase de travaux consiste essentiellement au remplacement du tablier.

Elle implique une interruption complète des circulations routières et maritimes.

Une passerelle sera préalablement mise en œuvre afin d'assurer la circulation des piétons et des vélos.

Des réunions de concertation ont été organisées depuis le mois d'octobre 2019 afin de planifier ces travaux et de coordonner la période d'exécution en tenant compte de l'action des services publics et des modalités de déplacement des usagers durant ces travaux.

### **Coût de réalisation**

Le coût global de l'opération comprend les études, la conduite et la réalisation des travaux, pour un montant de 1 700 000 €.

Cette opération est financée à hauteur de 58% par le FEDER et à hauteur de 42% par la Collectivité de Saint-Martin.

### **Délais de réalisation**

La période d'exécution de la seconde phase de travaux est planifiée entre le lundi 19 juillet et le lundi 20 septembre 2021 et se compose :

- De l'installation du chantier, de la passerelle et de l'échafaudage, entre le lundi 19 juillet et le lundi 09 août.
- Des travaux de désassemblage du pont entre le lundi 09 et le mercredi 18 août ;
- Des travaux d'assemblage du nouveau pont entre le mercredi 18 août et le mercredi 08 septembre ;
- Des travaux de démontage de la passerelle, des échafaudages et des installations de chantier entre le 08 et le 20 septembre.

Cette seconde phase de travaux implique une interruption complète de la circulation maritime, entre le lundi 19 juillet et lundi 20 septembre.

Je tiens à préciser sur ce point que l'association Métimer a été associée aux comités techniques sur la préparation de ces travaux depuis 15 jours afin que l'association puisse informer les usagers de la mer en amont.

Il y aura aussi une interruption totale des circulations routières, entre le lundi 09 août et le mercredi 08 septembre. Je vous demande de nous aider à relayer cette information auprès du grand public.

### **Passerelle pour piétons et cycles**

- L'ensemble des véhicules motorisés devront emprunter un itinéraire de déviation, via les frontières de Bellevue et des Terres-Basses.
- Une passerelle cyclable sera aménagée pour l'usage exclusif des piétons et des vélos.  
Des consignes à respecter car la passerelle ne doit pas être empruntée par des véhicules à moteurs.  
Deux voies dédiées (piétons / vélos) seront aménagées sur la passerelle et délimitées par un séparateur physique.
- Les rotations des mini-bus de ville seront maintenues.  
Les usagers devront alors emprunter la passerelle à pied pour prendre le bus qui sera en attente de l'autre côté pour poursuivre leur itinéraire.

### **Gestion des déchets**

- Les collectes des ordures ménagères, des encombrants et des déchets végétaux, ainsi que l'enlèvement des véhicules hors d'usage seront réalisés selon les fréquences habituelles.

### **Gestion des secours**

- Les services de la gendarmerie nationale et de la police territoriale assureront la même fréquence de patrouille sur l'ensemble de la péninsule de Sandy-Ground.
- Les véhicules d'assistance médicale - pompier, ambulance, SMUR, médecin, soins à domicile, etc. - emprunteront l'itinéraire de déviation par la partie néerlandaise.

Avec une autorisation de circulation spécifique délivrée à la Collectivité par les autorités néerlandaises compétentes.

### Rentrée des classes

- Si la date de fin des travaux a été fixée au lundi 8 septembre, il est bien entendu que la Collectivité fera tout son possible pour accélérer les travaux de manière à rouvrir le pont à la circulation routière, dès le 02 septembre, pour la rentrée des classes.

Comme je vous l'ai indiqué en préambule, ce sont des travaux d'envergure. Nous nous étions engagés à les réaliser sous cette mandature. Ce sera fait.

Seules des intempéries pourraient nous retarder.

Je suis conscient de la contrainte que cela représente pour les usagers, en particulier les habitants de Sandy Ground, Baie Nettle et Terres-Basses et les usagers de la mer, mais je veux rappeler que ce sont des travaux d'intérêt général réclamés depuis plusieurs années et qui vont sensiblement améliorer le quotidien de nos concitoyens avec à terme, une levée du pont plus rapide et plus fréquente.

Nous avons choisi ce format de la conférence de presse pour justement pouvoir expliquer en détail les enjeux de ces travaux à la population.

Je fais donc appel à la patience de tous !

Nous avons deux mois à tenir pour *in fine* bénéficier d'un pont entièrement réhabilité.

Je remercie la population à l'avance pour sa compréhension.

Je laisse maintenant la parole à notre ingénieur Laurent Guillaume qui va vous expliquer en quoi consiste précisément cette ultime phase de travaux.

**LAURENT GUILLAUME, ingénieur – direction de l'ingénierie - Collectivité :**

Travaux de la seconde phase :

- La mise en œuvre d'une passerelle pour la circulation des piétons et des cycles ;
- La mise en œuvre d'échafaudage, sous le pont, pour accueillir les travaux de démontage et remontage du pont ;
- La découpe et l'évacuation du pont existant à l'aide d'une grue automotrice ;
- La mise en place de supports et de vérins, permettant l'assemblage des nouveaux éléments de charpente constituant le nouveau pont ;
- La pose des nouveaux éléments de charpente au moyen d'une grue automotrice ;
- Le calage, le soudage, le traitement anti-corrosion et le peinturage des nouveaux éléments de charpente ;
- La descente du nouveau tablier sur ces appuis et la reprise des ancrages et des articulations ;
- La mise en place des nouveaux garde-corps et la réalisation du revêtement de chaussée ;
- Les essais et réglages, avant remise en service du pont ;
- Le démontage de la passerelle, des échafaudages et des installations de chantier.